

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DU PLANAY

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice 11 Présents 10 Votants 11

Le 22 septembre 2022 à 18 heures, le conseil municipal de la commune du PLANAY, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-René BENOIT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
M. Julien COULOMBEL est désigné et accepte cette fonction.

Etaient présents :

<i>BENOIT Jean-René</i>	x	<i>BLANC Bernard</i>	x	<i>COLLETTE Fabrice</i>	X	<i>VALESCH Michaël</i>	X
<i>ARTICO Lucas</i>		<i>BLANC Rudy</i>	x	<i>COULOMBEL Julien</i>	X	<i>FARINHA DE SOUSA David</i>	X
<i>GROMIER Caroline</i>	x	<i>JACQUET Julie</i>	x	<i>LEROY Lydie</i>	x		

M. ARTICO Lucas, absent, a donné pouvoir de vote à M. BLANC Rudy.

Convocation : 16.09.2022

Affichage : 16.09.2022

.....
Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 6 avril 2022

Présentation des décisions prises par délégation :

- Convention d'occupation de la salle polyvalente du Villard-du-Planay par l'association Energym k'danse pour l'année scolaire 2022/2023,
- Convention d'occupation de la salle polyvalente du Villard-du-Planay par l'École des arts (service unifié des communautés de communes Val Vanoise et Cœur de Tarentaise), dans le cadre de l'activité théâtre, pour l'année scolaire 2022/2023,
- Convention d'occupation de la salle polyvalente du Villard-du-Planay par l'association La Belle Aventure (troupe de théâtre) pour l'année scolaire 2022/2023,
- Convention d'occupation de la salle polyvalente du Villard-du-Planay par l'AACM de Moûtiers (activité yoga) pour l'année scolaire 2022/2023.

Délibérations :

1. Ressources humaines : Tableau des emplois de la commune
2. Mutualisation et Intercommunalité :
 - 2.1 Groupement de commandes Titres restaurant
 - 2.2 Service commun de facturation de l'eau et de l'assainissement
3. Urbanisme et Foncier : Bail logement M. et Mme NERINI – Chambéranger
4. Finances : Avenant marché travaux séparatifs Villard
5. Projet Aménagement Gorges de Ballandaz - Label Unesco : Mission d'étude - Projet de via-ferrata

Divers – Présentation :

- RPQS Eau 2021
- RPQS Assainissement 2021
- Rapport d'activité Val Vanoise 2021

Il n'est formulé aucune remarque sur le compte rendu du conseil municipal du 6 janvier 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Ressources humaines : Tableau des emplois de la commune

M. Le Maire présente ce point et rappelle, en préambule, la situation actuelle très compliquée des services administratifs de la commune du Planay, et notamment le fait que le poste de secrétaire générale n'est plus occupé depuis le 1^{er} mai 2022, faute de candidats, entraînant ainsi un déficit d'heures de travail de l'ordre de 35h par semaine.

Il projette le tableau des emplois de la commune et fait une présentation détaillée de la filière administrative.

Il en profite pour remercier les deux adjointes administratives (toutes deux à temps partiels) et la secrétaire de mairie intérimaire (qui intervient 2 jours par mois) pour le volume et la qualité du travail accompli depuis le mois de mai, afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE**, compte tenu des difficultés de recrutement sur le territoire, de créer deux emplois d'adjoints administratifs (catégorie C), titulaires ou contractuels, pour une quotité horaire hebdomadaire respective de 22h00 et de 10h00,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **PRÉCISE** que le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

2. Mutualisation et Intercommunalité :

2.1 Groupement de commandes Titres restaurant

M. Le Maire présente le contexte dans lequel la communauté de communes Val Vanoise a proposé la constitution de ce groupement de commandes, et met en avant les différents intérêts pour la commune au niveau administratif, juridique et financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion au groupement, à la condition que les agents aient le choix de la forme sous laquelle ils pourront percevoir leurs titres restaurant (dont sous la forme papier),
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document en lien avec cette délibération, dont la convention du groupement de commandes.

Sur l'interpellation de Mme JACQUET, Conseillère municipale, M. le Maire retrace le projet de police pluri-communale et explique qu'il a relancé les services administratifs de la commune de Bozel (collectivité coordinatrice) sur le sujet.

2.2 Service commun de gestion et de facturation de l'eau et de l'assainissement

M. Le Maire débute sa présentation par une chronologie sur le transfert obligatoire de la compétence « eau et assainissement » des communes vers les intercommunalités, depuis la loi NOTRE de 2015 jusqu'à la délibération du Conseil communautaire de Val Vanoise du 12 septembre 2022, qui acte un transfert au 1^{er} janvier 2024.

Il explique qu'est proposée aux communes du territoire une étape d'une année (2023) afin de construire et parfaire le service commun.

Il expose les engagements de la communauté de communes: reprise de la dette communale sur le budget de l'eau, rationalisation des tarifs, politique volontariste d'investissement sur les infrastructures communales, développement de la télé relève et création d'un service de relation usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (une abstention, L. LEROY) :

- **VALIDE** l'adhésion au service commun,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

- **AUTORISE** le maire à signer tout document en lien avec cette délibération, dont la convention de mise en place d'un service commun pour la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

3. Urbanisme et Foncier : Bail location logement M. et Mme NERINI – Chambéranger

M. le Maire expose les éléments de ce point de l'ordre du jour : chronologie des précédents baux, montant de la location mensuelle, caractéristiques du logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la signature du bail pour la période 2022/2028,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document en lien avec cette délibération.

4. Finances : Avenant marché travaux séparatifs Villard

M. le Maire, avec l'appui de M. le 1^{er} Maire-adjoint (en charge des travaux), présente l'avenant à intervenir, rappelle la co-maîtrise d'ouvrage avec le SDES (mais que la commune est mandataire principal), projette aux élus le tableau financier récapitulatif en expliquant le budget initial et la situation actuelle, dont les économies attendues par la commune du fait de travaux non réalisés (réseaux en très bon état sur certains tronçons).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la signature de l'avenant,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document en lien avec cette délibération.

5. Projet Aménagement Gorges de Ballandaz - Label Unesco : Mission d'étude - Projet de via-ferrata

M. le Maire, avec l'appui de Mme JACQUET, élue en charge de ce dossier, rappelle la présentation du label Unesco « Terre d'Alpinisme » lors de la précédente réunion de l'organe délibérant.

Ils expliquent en quoi pourraient consister les aménagements à intervenir sur le territoire communal.

M. le Maire demande aux élus de se positionner, en 1^{er} lieu, sur le principe de l'aménagement des gorges de Ballandaz. Il obtient une **validation unanime**.

Il demande ensuite aux élus de l'autoriser à valider la mission d'étude dans le cadre d'un projet de via-ferrata dans les gorges pour un montant de 3000€ H.T. Il précise qu'il ne s'agit que d'une étude technique et qu'il appartiendra ensuite au Conseil municipal de se positionner sur les travaux à intervenir en fonction du montant des investissements, des aides financières possibles et des priorités budgétaires fixées par la collectivité.

Les élus demandent par ailleurs, que soient chiffrés les frais de maintenance annuels d'une éventuelle via-ferrata et que soient précisées les obligations sécuritaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la signature de la mission d'étude,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document en lien avec cette délibération.

DIVERS :

M. le Maire présente successivement les trois documents suivants, qui ont été joints à la convocation de la séance du présent Conseil municipal. Ils ne font l'objet d'aucune remarque de la part des élus :

- RPQS Eau 2021
- RPQS Assainissement 2021
- Rapport d'activité Val Vanoise 2021

Il revient sur certains éléments concernant les RPQS relatifs à l'eau :

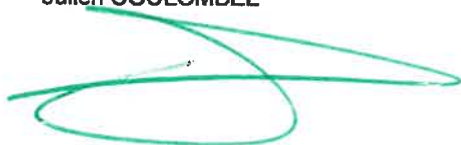
- un encours de la dette aux alentours du million d'Euros, à mettre en lien avec un taux de rentabilité des réseaux d'eau potable qui augmente encore (de 70% en 2021 à 80% en 2022),
- les budgets alloués en 2021 et 2022,
- les travaux effectués en 2021 et 2022,
- des taux de conformité des prélèvements (contrôle sanitaire) de 100%.

Pour ce qui est du rapport d'activités Val Vanoise, il liste l'ensemble des compétences et les grandes réalisations intercommunales de l'année 2021.

Le Planay, le 23.09.2022

Le Secrétaire de séance,

Julien COULOMBEL



Le Maire,

Jean-René BENOIT

